

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
 N° de FDS : 33274(CANADA)
 Date de révision : 10-OCT-19
 N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT : Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

DESCRIPTION DU PRODUIT : Insecticide.

CODE DU PRODUIT : Numéro d'homologation LPA CANADA : 33274

PRINCIPE(S) ACTIF(S) : Métofluthrine

FABRICANT

Thermacell Repellents, Inc

26 Crosby Drive

Bedford, MA 01730 É.-U.

Téléphone : 1 781 541-6900

Numéro de téléphone d'urgence : 1 781 541-6900

Courriel : service@thermacell.com

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE (24 h)

POUR LE TRANSPORT :

CHEMTREC® (É.-U. et CANADA) : 1 800 424-9300

CHEMTREC® (Autres pays) : 1 703 527-3887

N° D'HOM. EPA : 71910-9

COMMENTAIRES : Les heures d'ouverture de Thermacell sont de 9 h à 16 h 30 (HNE).

Pour les URGENCES MÉDICALES ou les INCIDENTS RELATIFS AUX PESTICIDES, composez le 1 888 740-8712 ou le 1 952 852-9509 à l'extérieur des É.-U. (24 heures).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATIONS SGH

Santé :

Danger par aspiration, catégorie 1

Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4

Environnement :

Dangers aigus pour le milieu aquatique, catégorie 1

Dangers chroniques pour le milieu aquatique, catégorie 1

ÉTIQUETTE SGH

Environnement
(GHS 09)

Point d'exclamation
(GHS 07)

Danger pour la santé
(GHS 08)

MENTION D'AVERTISSEMENT : DANGER

MENTIONS DE DANGER

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H332 : Nocif par inhalation.

H401 : Toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CONSEILS DE PRUDENCE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
 N° de FDS : 33274(CANADA)
 Date de révision : 10-OCT-19
 N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

Prévention :

P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention :

P321 : Traitement spécifique (voir la Section 4/Premiers soins).

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 : Ne PAS faire vomir.

Stockage :

P404 : Stocker dans un récipient fermé.

P405 : Garder sous clef.

Élimination :

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un site approuvé d'élimination des déchets.

COMMENTAIRES : Ce produit est considéré comme dangereux selon la Norme sur la communication des risques de l'OSHA (2012) [29 CFR 1910.1200] et le SGH.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	% poids	CAS
Métofluthrine	4	240494-70-6
Fraction intermédiaire hydrotraitée (distillat de pétrole)	5 à 10	64742-46-7
Distillats de pétrole	80 à 90	64742-47-8

COMMENTAIRES : Les ingrédients non identifiés sont brevetés ou non dangereux. Les valeurs ne sont pas des caractéristiques du produit.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION : Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
N° de FDS : 33274(CANADA)
Date de révision : 10-OCT-19
N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

REMARQUES POUR LE MÉDECIN : Contient des pyréthroïdes et des distillats de pétrole; le vomissement peut entraîner un risque de pneumonie par aspiration.
Pour les effets cutanés, une application topique d'acétate de tocophéryle (vitamine E) constitue un agent thérapeutique très efficace pour les expositions aux pyréthroïdes.

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

CLASSE D'INFLAMMABILITÉ : Ce produit N'EST PAS classifié comme inflammable ou combustible par l'OSHA.

AGENTS EXTINCTEURS : Mousse, dioxyde de carbone ou produit chimique sec.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Ce produit est classifié comme non combustible.
Toutefois, en présence de températures extrêmes générées par des incendies, certains composants de ce produit peuvent se décomposer et produire des gaz comme du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone et des oxydes d'azote.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Traiter comme un feu d'huile. Porter un appareil de protection respiratoire autonome complet ainsi qu'un ensemble de protection complet. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les récipients et l'équipement à proximité.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES STATIQUES : Oui, suivre les procédures de liaison et/ou de mise à la terre appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PETIT DÉVERSEMENT : Arrêter le déversement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer ou contenir le déversement, si possible, et si une intervention immédiate peut prévenir de nouveaux dommages ou dangers. Isoler la zone de déversement et y limiter l'accès. Prendre des mesures pour réduire les vapeurs. Absorber le déversement avec une matière appropriée, comme du sable ou de la vermiculite. Nettoyer les résidus et ramasser la matière absorbante.

GROS DÉVERSEMENT : Arrêter le déversement s'il est possible de le faire en toute sécurité. Endiguer ou contenir le déversement, si possible, et si une intervention immédiate peut prévenir de nouveaux dommages ou dangers. Isoler la zone de déversement et y limiter l'accès. Prendre des mesures pour réduire les vapeurs. Recueillir le produit dans des bidons, des cuves de stockage, etc., en utilisant des tuyaux d'évacuation, des pompes, etc. Absorber le déversement avec une matière appropriée, comme du sable ou de la vermiculite. Nettoyer les résidus et ramasser la matière absorbante.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

DÉVERSEMENT DANS L'EAU : Le produit contient des pyréthroïdes qui sont toxiques pour les poissons et les autres invertébrés aquatiques. La matière absorbante et les eaux de nettoyage contaminées doivent être éliminées conformément à la réglementation locale, étatique/provinciale et fédérale/nationale.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
 N° de FDS : 33274(CANADA)
 Date de révision : 10-OCT-19
 N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION : Prendre des précautions pour éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de stockage, de manipulation ou d'élimination du produit.

LIRE ET RESPECTER TOUTES LES MISES EN GARDE ET LES DIRECTIVES SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

STOCKAGE : Stocker dans un endroit frais et sec. Garder le récipient fermé. Toujours stocker les pesticides dans le récipient d'origine. Stocker à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

RISQUE D'ACCUMULATION D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE : Ce produit contient des distillats de pétrole susceptibles d'accumuler de l'électricité statique. Une attention particulière doit être portée à la liaison et la mise à la terre de l'équipement pendant le chargement, le déchargement et le transfert du produit.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE D'EXPOSITION

COMPOSANTS DANGEREUX SELON L'OSHA (29 CFR1910.1200)							
Nom chimique		LIMITES D'EXPOSITION					
		PEL OSHA		VLE ACGIH		LEMT fournisseur	
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Métofluthrine	TWA	None		None		None	
Fraction intermédiaire hydrotraitée (distillat de pétrole)	TWA	[1]	5 [1]	[2]	5 [2]	None	
Distillats de pétrole	TWA	[3]	5 [3]	[3]	5 [3]	100	525
	STEL				10		
COMMENTAIRES DE L'OSHA POUR LE TABLEAU : 1. Brouillard. 2. Fraction inhalable et vapeur. 3. Sous forme de brouillard huileux, si généré.							

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Un système de ventilation mécanique doit être utilisé lorsque ce produit est manipulé dans des espaces clos. Un système de ventilation par aspiration à la source peut s'avérer nécessaire.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

YEUX ET VISAGE : Prendre des précautions pour éviter le contact avec les yeux.

PEAU : Prendre des précautions pour éviter le contact avec la peau et les vêtements.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
N° de FDS : 33274(CANADA)
Date de révision : 10-OCT-19
N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

RESPIRATOIRE : Il n'est pas habituellement exigé de porter un appareil respiratoire lors de la manipulation du produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Prendre des précautions pour éviter de respirer les vapeurs et/ou le brouillard de pulvérisation de ce produit.

PRATIQUES D'HYGIÈNE EN MILIEU DE TRAVAIL : NE PAS FUMER, MANGER, BOIRE, OU APPLIQUER DES PRODUITS DE BEAUTÉ DANS LES ZONES DE TRAVAIL!

Se laver rapidement en cas de contamination de la peau. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer ou d'aller aux toilettes.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide.

ODEUR : Légère odeur de solvant.

APPARENCE : Liquide clair et incolore.

COULEUR : 1,0 selon l'échelle de Gardner.

pH : 5,62

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : > 93,3 °C (200 °F), appareil à vase clos Tag.

DENSITÉ DE VAPEUR : Plus lourd que l'air.

POINT DE CONGÉLATION : Non disponible.

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Non déterminée.

DENSITÉ : 0,796 à 22,4 °C.

Remarques : grammes/cm³

VISCOSITÉ N° 1 : 4,47 cP à 20 °C (Brookfield)

(COV) : 0 %

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : Oui

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Non

CONDITIONS À ÉVITER : Incompatible avec les acides forts ou les bases fortes. Incompatible avec les oxydants forts.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

AIGUË

DL₅₀ CUTANÉE : > 5 000 mg/kg

Remarques : lapins albinos.

DL₅₀ ORALE : > 5 000 mg/kg

Remarques : Rats albinos.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
 N° de FDS : 33274(CANADA)
 Date de révision : 10-OCT-19
 N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

CL₅₀ INHALATION : > 2,08 mg/L

Remarques : Rats exposés pendant 4 heures à l'atmosphère d'essai.

EFFETS SUR LES YEUX : Peu irritant pour les yeux (lapins albinos).

EFFETS SUR LA PEAU : Légèrement irritant (lapins albinos).

SENSIBILISATION : Négative (cobayes).

COMMENTAIRES : Selon le CIRC, le *NTP*, l'*OSHA* ou l'*ACGIH*, aucun composant de ce produit n'est listé comme un cancérigène à des concentrations égales ou supérieures à 0,1 %.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES : Les données écotoxicologiques/environnementales ne sont pas disponibles pour ce produit.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Les déchets résultant de l'usage de ce produit peuvent être éliminés sur place ou à un site approuvé d'élimination des déchets.

RÉCIPIENT VIDE : Récipient non réutilisable. NE PAS réutiliser ou remplir ce récipient.

Rincer trois fois le récipient (ou l'équivalent) rapidement après l'avoir vidé. Offrir le récipient aux fins de recyclage, si possible, ou de reconditionnement, le cas échéant, ou le perforer et l'éliminer dans une décharge, ou l'éliminer selon d'autres procédures approuvées par les autorités étatiques/provinciales et locales.

DONNÉES DU RCRA/DE L'EPA SUR LES DÉCHETS : Aucun ingrédient de ce produit ne figure sur les listes du RCRA (40 CFR 261.24, 40 CFR 251.33) ou sur la liste des substances dangereuses du CERCLA (40 CFR Partie 302 Tableau 302.4)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT (DÉPARTEMENT DU TRANSPORT AMÉRICAIN)

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Insecticides, répulsif pour insectes ou animaux, liquide, N.S.A.

PRINCIPALE CLASSE/DIVISION DE DANGER : Non dangereux

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT : Ce produit n'est pas régi par le DOT à titre de matière dangereuse lorsqu'il n'est pas transporté en grandes quantités (c.-à-d., moins de 119 gallons/450 litres). Lorsque ce produit est transporté en grandes quantités (c.-à-d., plus de 119 gallons/450 litres), veuillez communiquer avec nous pour connaître la description officielle de transport.

AIR (OACI/IATA)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
 N° de FDS : 33274(CANADA)
 Date de révision : 10-OCT-19
 N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone TheraCell® Radius

DÉSIGNATION DE TRANSPORT : Insecticides, répulsif pour insectes ou animaux, liquide, N.S.A.

PRINCIPALE CLASSE/DIVISION DE DANGER : Non dangereux

MARITIME (OMI/IMDG)

DÉSIGNATION DE TRANSPORT : Non disponible.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS-UNIS

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

FEU : Non **GÉNÉRATEUR DE PRESSION** : Non **RÉACTIVITÉ** : Non **AIGÜÉ** : Oui

313 REPORTABLE INGREDIENTS : Ce produit ne contient aucun produit chimique énuméré dans l'article 313 du *SARA Title III* qui dépasse les limites de déclaration.

302/304 EMERGENCY PLANNING

PLAN D'URGENCE : Aucune substance extrêmement dangereuse, en vertu de l'article 302 du *SARA Title III*, n'est présente dans ce produit (40 CFR 355).

Aucun composant de ce produit n'est assujéti aux exigences relatives aux urgences en vertu de l'article 103(a) du *CERCLA* (40 CFR 302.4).

TSCA (TOXIC SUBSTANCE CONTROL ACT)

STATUT TSCA : Exempt du *TSCA*, assujéti au *FIFRA*.

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENTS D'ÉTAT :

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) :

Ce produit ne contient pas de COV (0 %).

FIFRA (FEDERAL INSECTICIDE, FUNGICIDE, AND RODENTICIDE ACT) :

REMARQUE : Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'*Environmental Protection Agency* des États-Unis et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations relatives au danger exigés sur les fiches de données de sécurité et sur les étiquettes en milieu de travail pour les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Voici les informations relatives au danger exigées sur l'étiquette du pesticide :

Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Conseils de prudence :

- Nocif en cas d'ingestion.
- Contient des distillats de pétrole – le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

CANADA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
 N° de FDS : 33274(CANADA)
 Date de révision : 10-OCT-19
 N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

SYMBOLES DE DANGER ET CLASSIFICATION DU SIMDUT

POISON

ATTENTION
 POISON

Garder hors de la portée des enfants.

SIMDUT (SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL) :

Classification du SIMDUT : Ce produit est homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et est exempté des exigences du SIMDUT.

CATÉGORIE SIMDUT : Catégorie D-2B : Substance toxique à ≥ 1 %.

Les substances provoquent d'autres effets toxiques.

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du RPC, et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPC.

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES (INVENTAIRE) : Toutes les substances composant ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances (LIS/LES) du Canada ou en sont exemptées.

N° D'HOM. LPA : 33274

16. AUTRES INFORMATIONS

RÉSUMÉ DES RÉVISIONS : Cette FDS remplace la FDS du 08/04/2017. Date de révision : 10-OCT-19

COTES DU HMIS

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	1
DANGER PHYSIQUE	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	-

COTES DE LA NFPA

REMARQUES AU SUJET DES COTES DU HMIS : Nous avons attribué les cotes du HMIS et de la NFPA pour ce produit en fonction des dangers relatifs à ses ingrédients. Puisque le client connaît mieux les usages et les conditions d'utilisation, il ou elle doit veiller à ce que l'équipement de protection individuel adéquat soit fourni, conformément aux renseignements indiqués aux sections 2, 7, et 8 de cette FDS.

COMMENTAIRES :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (SIMDUT 2015)

Date de publication : 08/04/2017
N° de FDS : 33274(CANADA)
Date de révision : 10-OCT-19
N° de révision : 2

Répulsif antimoustiques de zone Thermacell® Radius

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date de préparation de la FDS. Toutefois, Thermacell et ses filiales ou entités affiliées n'offrent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et n'assument aucune responsabilité en ce qui a trait à l'exactitude, la pertinence, ou l'exhaustivité de ces informations. De plus, Thermacell et ses filiales ou entités affiliées ne déclarent pas et ne garantissent pas que ces informations ou ce produit peuvent être utilisés sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Les utilisateurs ont la responsabilité de déterminer si ces informations s'appliquent à l'utilisation qu'ils veulent faire du produit. Au besoin, communiquez avec Thermacell pour confirmer que vous possédez l'étiquette et la FDS du produit les plus récentes.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) peut contenir plus d'informations que l'étiquette du produit, mais ne remplace pas et ne modifie pas les directives figurant sur l'étiquette (sur le récipient et accompagnant celui-ci). La FDS et l'étiquette du produit fournissent toutes deux des informations cohérentes et importantes en matière de santé, de sécurité et d'environnement, tel qu'exigé par l'*Occupational Health and Safety Act* (29 CFR 1910.1200, « HazCom »). Ces exigences concernent les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence, les utilisateurs et les autres personnes qui manipulent le produit. L'étiquette et la FDS comprennent tous les renseignements nécessaires et appropriés quant à la classification des dangers, aux mises en garde, à l'utilisation, au stockage et à l'élimination du produit.

FDS préparée par : Troy Azzivitto; FDS révisée par : SCI